

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du  
Finistère***

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014**

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du  
Finistère en date du 30 janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale  
ordinaire en date du 26 mars 2015

## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 .....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014 .....	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	12
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	26
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	28
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	29
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	31
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	33
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	34
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	34
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	35
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	35
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	36
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	36
NOTE 14 PROVISIONS.....	36
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	37
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	38
NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	39
NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	40
NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	40
NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES .....	40
NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	41
NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	43
NOTE 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	44
NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	44

NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	46
NOTE 26 REVENUS DES TITRES.....	46
NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	47
NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	47
NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	47
NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	48
NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	48
NOTE 32 COUT DU RISQUE .....	49
NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	50
NOTE 34 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	50
NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	50
NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	51
NOTE 37 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	51
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS .....	51
NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU DES TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	51
NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	51

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>80 936</b>	<b>87 353</b>
Caisse, banques centrales		31 951	28 991
Effets publics et valeurs assimilées	5	43 171	43 516
Créances sur les établissements de crédit	3	5 814	14 846
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 001 151</b>	<b>1 208 776</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>8 473 949</b>	<b>8 375 060</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>647 501</b>	<b>638 709</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	59 318	97 210
Actions et autres titres à revenu variable	5	588 183	541 499
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>556 698</b>	<b>560 734</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	483 140	495 394
Parts dans les entreprises liées	6-7	22 539	15 757
Immobilisations incorporelles	7	801	858
Immobilisations corporelles	7	50 218	48 725
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>			
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>161 153</b>	<b>180 352</b>
Autres actifs	8	94 878	96 014
Comptes de régularisation	8	66 275	84 338
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 921 388</b>	<b>11 050 984</b>

### PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>912</b>	<b>916</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	912	916
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>6 208 034</b>	<b>6 588 028</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11</b>	<b>2 545 897</b>	<b>2 420 065</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>614 669</b>	<b>538 945</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>181 750</b>	<b>189 204</b>
Autres passifs	13	51 892	50 731
Comptes de régularisation	13	129 858	138 473
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>205 959</b>	<b>205 649</b>
Provisions	14-15-16	175 948	175 638
Dettes subordonnées	17-19	30 011	30 011
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>18</b>	<b>1 164 167</b>	<b>1 108 177</b>
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		857 285	801 702
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		635	977
Report à nouveau			-190
Résultat de l'exercice		63 730	63 171
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 921 388</b>	<b>11 050 984</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	23	765 400	996 944
Engagements de garantie	23	751 075	535 749
Engagements sur titres	23	1 600	2 087

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	23	152	130 152
Engagements de garantie	23	2 480 464	2 457 327
Engagements sur titres	23	1 600	2 087

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	25	333 101	340 242
Intérêts et charges assimilées	25	-200 854	-197 032
Revenus des titres à revenu variable	26	14 038	4 408
Commissions (produits)	27	132 765	142 894
Commissions (charges)	27	-25 687	-22 407
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	-375	13
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	29	5 279	2 707
Autres produits d'exploitation bancaire	30	3 474	4 412
Autres charges d'exploitation bancaire	30	-1 612	-1 371
<b>Produit net bancaire</b>		<b>260 129</b>	<b>273 866</b>
Charges générales d'exploitation	31	-147 554	-147 002
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 534	-5 489
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>107 041</b>	<b>121 375</b>
Coût du risque	32	-14 974	-40 970
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>92 067</b>	<b>80 405</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	33	75	-205
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>92 142</b>	<b>80 200</b>
Résultat exceptionnel	34	0	-246
Impôt sur les bénéfices	35	-28 751	-38 583
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		339	21 800
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>63 730</b>	<b>63 171</b>

## **NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.



Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (et ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014**

#### **Capitalisation des dividendes SAS Rue La Boétie**

La SAS Rue La Boétie a procédé au cours du 1er semestre à la distribution d'un acompte sur dividende de 0,39 euro par action au titre de l'exercice 2014. En juillet 2014, la Caisse Régionale a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 11,3 millions d'euros. Cette opération a été réalisée par la capitalisation des 11,1 millions de dividendes perçus de la SAS en 2014.

#### **Participation au dispositif Switch du Groupe Crédit Agricole**

Dans le cadre de l'extension du dispositif Switch mise en place le 2 janvier 2014, la Caisse Régionale du Finistère a versé un dépôt de garantie de 73 millions d'euros chez Crédit Agricole S.A. en complément du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 116 millions d'euros. Elle a par ailleurs accordé une nouvelle garantie en hors bilan à hauteur de 216 millions d'euros, portant son engagement total à 561 M€.

#### **Intégration dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale d'une nouvelle filiale SAS FORCE29.**

Créée en 2014, la SAS FORCE29 est une filiale détenue à 100% par la Caisse Régionale du Finistère. Cette structure a vocation à prendre des participations dans des entreprises locales afin d'accompagner le développement du territoire finistérien. Elle est dotée d'un capital de 5 millions d'euros libéré à hauteur de 50%.

#### **Asset Quality Review (AQR).**

Dans le cadre du passage du Groupe Crédit Agricole sous la supervision du nouveau régulateur européen (ABE : Autorité Bancaire Européenne), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait l'objet, au même titre que les autres entités du Groupe, d'une revue de la qualité de son portefeuille de crédits dans le cadre de la mission Asset Quality Review (AQR). L'objectif de cet audit était d'évaluer le profil de risque des banques systémiques dont le Groupe Crédit Agricole fait partie et d'analyser notamment la méthodologie de provisionnement des dossiers de crédit en défaut. L'étude faite à partir d'un échantillon de 29 dossiers représentant un encours total de 108 millions d'euros n'a pas révélé d'écart significatif de provisions individuelles dans les comptes 2014 de la Caisse Régionale.

#### **Convergence CDL Défaut :**

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère comme pour le Groupe, l'exercice 2014 a été marquée par les travaux de convergence CDL (Clients Douteux Litigieux) / Défaut conduisant à aligner

le statut de douteux comptable sur celui de défaut bâlois. Cette convergence s'est notamment traduite par un transfert de provisions collectives et filières au passif vers des provisions affectées à l'actif et par une augmentation de l'assiette de l'encours en défaut du fait notamment de règles de contagion élargies.

### **Création d'une nouvelle provision filière « Forbearance ».**

En prévision des évolutions réglementaires en matière de risque sur les prêts restructurés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a décidé de mettre en place une provision filière « Forbearance » couvrant l'impact du maintien en défaut des crédits restructurés pendant une période probatoire d'un an minimum. Une dotation de 4 millions d'euros a été constituée au cours de l'exercice 2014.

### **Nouvel élan des coopérations bretonnes :**

Les 4 Caisses Régionales bretonnes ont engagé en 2013 un nouvel élan du pacte de coopération avec la mise en place sur l'année 2014 de 4 pôles d'expertise régionaux.

Il s'agit notamment :

§ du pôle Crédit sous la responsabilité de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine

§ du pôle Placement sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère

§ du pôle Assurance sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes-d'Armor.

§° du pôle Péri-informatique sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor.

## **NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

## **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées (saines et en défaut) détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 39,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 37,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (uniquement restructurées non défaut). Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 75 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits.),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme



d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques

de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché :**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

#### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **2.8 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 2,7 milliers d'euros.

## **2.9 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 20 et 21.

## **2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2014.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à



affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- minorée des pertes actuarielles restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.12 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

## 2.13 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### **NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2014					Créances rattachées	Total	31/12/2013 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	2 049				2 049		2 049	2 432
à terme	2 855				2 855		2 855	11 497
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				910	910		910	917
<b>Total</b>	<b>4 904</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>910</b>	<b>5 814</b>	<b>0</b>	<b>5 814</b>	<b>14 846</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>5 814</b>	<b>14 846</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	647 527				647 527		647 527	337 292
Comptes et avances à terme	3 661	20 217	47 419	240 803	312 100	4 615	316 715	834 571
Titres reçus en pension livrée					0		0	36 913
Prêts subordonnés				36 900	36 900	9	36 909	
<b>Total</b>	<b>651 188</b>	<b>20 217</b>	<b>47 419</b>	<b>277 703</b>	<b>996 527</b>	<b>4 624</b>	<b>1 001 151</b>	<b>1 208 776</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 001 151</b>	<b>1 208 776</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 006 965</b>	<b>1 223 622</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 37.819 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	5 148	10			5 158		5 158	5 984
Autres concours à la clientèle	454 281	1 035 998	3 019 427	4 047 735	8 557 441	39 991	8 597 432	8 491 895
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	50 610				50 610	925	51 535	50 372
<b>Dépréciations</b>							-180 176	-173 191
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>8 473 949</b>	<b>8 375 060</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 173 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 11.853 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.324 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 1.774 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 39.906 milliers d'euros contre 37.633 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 118 148	69 910	44 654	32 893	23 228	3 963 679	64 833	42 097	36 749	26 700
Agriculteurs	1 130 749	78 877	47 552	52 311	35 783	1 142 559	70 227	45 833	47 145	35 747
Autres professionnels	979 346	51 044	36 377	30 221	23 955	956 101	47 526	34 351	29 274	23 575
Clientèle financière	236 625	6 672	3 587	5 051	2 727	198 341	3 830	2 426	2 704	1 862
Entreprises	1 281 215	77 868	51 598	57 981	41 660	1 321 433	76 113	55 374	57 134	42 657
Collectivités publiques	843 660	473		473		897 932				
Autres agents économiques	64 382	2 073	218	1 246	125	68 206	287	174	185	83
<b>TOTAL</b>	<b>8 654 125</b>	<b>286 917</b>	<b>183 986</b>	<b>180 176</b>	<b>127 478</b>	<b>8 548 251</b>	<b>262 816</b>	<b>180 255</b>	<b>173 191</b>	<b>130 624</b>

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET  
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				42 938	42 938	43 283
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				233	233	233
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 171</b>	<b>43 171</b>	<b>43 516</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		2 409		56 267	58 676	95 492
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		43		1 576	1 619	2 696
Dépréciations		-977			-977	-978
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>1 475</b>	<b>0</b>	<b>57 843</b>	<b>59 318</b>	<b>97 210</b>
Actions et autres titres à revenu variable		588 537			588 537	542 096
Créances rattachées						
Dépréciations		-354			-354	-597
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>588 183</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>588 183</b>	<b>541 499</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>589 658</b>	<b>0</b>	<b>101 014</b>	<b>690 672</b>	<b>682 225</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>0</b>	<b>607 255</b>	<b>0</b>	<b>110 028</b>	<b>717 283</b>	<b>701 799</b>

(1) : Dont 11.853 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 11.757 milliers d'euros au 31 décembre 2013

**Commentaires :**

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 5.000 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17.597 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 17.289 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 10.823 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 5.496 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	34 142	58 968
Clientèle financière	588 537	542 096
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	24 534	36 523
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>647 213</b>	<b>637 587</b>
Créances rattachées	1 619	2 696
Dépréciations	-1 331	-1 574
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>647 501</b>	<b>638 709</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	58 676	42 938	588 537	690 151	95 491	43 283	542 096	680 870
dont titres cotés	56 267	42 938		99 205	76 071	43 283		119 354
dont titres non cotés (1)	2 409		588 537	590 946	19 421		542 096	561 517
Créances rattachées	1 619	233		1 852	2 695	233		2 928
Dépréciations	-977		-354	-1 331	-977		-597	-1 574
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>59 318</b>	<b>43 171</b>	<b>588 183</b>	<b>690 672</b>	<b>97 210</b>	<b>43 516</b>	<b>541 499</b>	<b>682 225</b>

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 588.183 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 586.638 milliers d'euros

OPCVM étrangers 0 millier d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71.373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 80.210 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	372 850	375 064
OPCVM obligataires	119 808	122 179
OPCVM actions	91 928	103 078
OPCVM autres	3 597	5 868
<b>TOTAL</b>	<b>588 183</b>	<b>606 189</b>

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	11 494	2 771	31 164	13 247	58 676	1 619	60 295	98 187
Dépréciations							-977	-977
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>58 676</b>	<b>1 619</b>	<b>59 318</b>	<b>97 210</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute				42 938	42 938	233	43 171	43 516
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>42 938</b>	<b>233</b>	<b>43 171</b>	<b>43 516</b>

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère</b>											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
					5 000	5 000	0	0	0	-2	0
SAS FORCE 29	€	5 000	-2	100,00%	5 000	5 000	0	0	0	-2	0
Autres titres de participations											
					476 003	464 662	9 153	0	0	77 827	12 519
SAS RUE LA BOETIE	€	2 480 628	14 885 122	2,29%	403 107	403 107	0	0	0	5 606	11056
SAS SACAM INTERNATIONAL	€	522 023	80 544	2,29%	20 571	12 741	0	0	0	80 712	1042
SA UNION EXPANSION OUEST	€	134 113	53 258	11,65%	17 777	17 777	0	0	0	3 467	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	12 623	2,40%	17 569	17 473	8 217	0	0	11 720	275
SAS CA BRET HABITAT HOLDING	€	20 000	-12 563	25,00%	5 000	1 585	936	0	0	1 084	0
SAS SACAM AVENIR	€	145 931	-70	2,14%	3 130	3 130	0	0	0	21 396	0
SACAM IMMOBILIER	€	136 759	-237	2,20%	3 074	3 074	0	0	0	231	0
CZMS	€	53 053	10	4,86%	2 577	2 577	0	0	0	8 567	146
SAS SACAM PARTICIPATIONS	€	62 558	8 707	2,29%	1 658	1 658	0	0	0	1 789	0
SAS CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	€	6 160	-291	25,00%	1 540	1 540	0	0	0	101	0
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère</b>											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
	€				8	8	17 287				
Autres titres de participations											
	€				10 068	7 667	1 475				
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>491 079</b>	<b>477 337</b>	<b>27 915</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>77 825</b>	<b>12 519</b>

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	5 008	5 012	8	8
Titres cotés				
Avances consolidables	17 288	17 288	15 530	15 530
Créances rattachées	243		219	
Dépréciations				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>22 539</b>	<b>22 300</b>	<b>15 757</b>	<b>15 538</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	482 917	617 135	470 814	581 644
Titres cotés				
Avances consolidables	9 851	9 851	31 813	31 813
Créances rattachées	181		192	
Dépréciations	-14 493		-13 969	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>478 456</b>	<b>626 986</b>	<b>488 850</b>	<b>613 457</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	4 538	6 166	7 150	7 593
Titres cotés				
Avances consolidables	183	183		
Créances rattachées				
Dépréciations	-37		-606	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 684</b>	<b>6 349</b>	<b>6 544</b>	<b>7 593</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>483 140</b>	<b>633 335</b>	<b>495 394</b>	<b>621 050</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>505 679</b>	<b>655 635</b>	<b>511 151</b>	<b>636 588</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	492 463		477 971	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>492 463</b>		<b>477 971</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.



## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	8	5 000			5 008
Avances consolidables	15 530	1 758			17 288
Créances rattachées	219	24			243
Dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>15 757</b>	<b>6 782</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 539</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	470 812	12 327	223		482 916
Avances consolidables	31 813	11 252	33 213		9 852
Créances rattachées	193		11		182
Dépréciations	-13 968	-1 680	1 155		-14 493
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>488 850</b>	<b>21 899</b>	<b>34 602</b>	<b>0</b>	<b>478 457</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	7 150		2 612		4 538
Avances consolidables		183			183
Créances rattachées					
Dépréciations	-606	-7	575		-38
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>6 544</b>	<b>176</b>	<b>3 187</b>	<b>0</b>	<b>4 683</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>495 394</b>	<b>22 075</b>	<b>37 789</b>	<b>0</b>	<b>483 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>511 151</b>	<b>28 857</b>	<b>37 789</b>	<b>0</b>	<b>505 679</b>

Les principaux flux sur les immobilisations financières concernent :

- la création de la SAS FORCE 29 pour 5 millions d'euros (entreprises liées)
- le remboursement du solde des avances d'actionnaire et T3CJ dans le cadre du dispositif switch assurance pour 33 millions d'euros (titres de participation et autres titres détenus à long terme).

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	162 496	7 134	4 260		165 370
Amortissements et dépréciations	113 771	5 471	4 090		115 152
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>48 725</b>	<b>1 663</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>50 218</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	5 479	7	31		5 455
Amortissements et dépréciations	4 621	64	31		4 654
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>858</b>	<b>-57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>801</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 583</b>	<b>1 606</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>51 019</b>

## **NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	13	48
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	94 812	95 934
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	53	32
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>94 878</b>	<b>96 014</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 361	43 354
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		5
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	183	17
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 352	1 759
Autres produits à recevoir	35 832	36 831
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	7 547	2 372
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>66 275</b>	<b>84 338</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 153</b>	<b>180 352</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

## **NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde au 01/01/2014</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises et utilisations</b>	<b>Désactualisation</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	173 191	56 168	-46 211	-2 972		180 176
Sur opérations sur titres	1 574	34	-277			1 331
Sur valeurs immobilisées (1)	14 805	1 744	-1 731			14 818
Sur autres actifs	1 524		-793		-1	730
<b>TOTAL</b>	<b>191 094</b>	<b>57 946</b>	<b>-49 012</b>	<b>-2 972</b>	<b>-1</b>	<b>197 055</b>

(1) Les principales variations de dépréciations sur valeurs immobilisées concernent :

- les dotations sur CAB2H et Sacam Fia-Net pour respectivement 0,9 et 0,4 millions d'euros.
- les reprises sur Sacam International et les SP BAI pour respectivement 0,7 et 0,6 millions d'euros

## NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	2				2		2	1
· à terme				910	910		910	915
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>910</b>	<b>912</b>	<b>0</b>	<b>912</b>	<b>916</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	55 138				55 138	62	55 200	74 502
Comptes et avances à terme	791 699	1 304 094	2 388 661	1 655 541	6 139 995	12 839	6 152 834	6 513 526
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>846 837</b>	<b>1 304 094</b>	<b>2 388 661</b>	<b>1 655 541</b>	<b>6 195 133</b>	<b>12 901</b>	<b>6 208 034</b>	<b>6 588 028</b>
<b>TOTAL</b>	<b>846 839</b>	<b>1 304 094</b>	<b>2 388 661</b>	<b>1 656 451</b>	<b>6 196 045</b>	<b>12 901</b>	<b>6 208 946</b>	<b>6 588 944</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

## NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 337 871				1 337 871	232	1 338 103	1 199 496
Comptes d'épargne à régime spécial :	39 033				39 033		39 033	36 647
· à vue	39 033				39 033		39 033	36 647
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	423 187	82 453	621 732	30 082	1 157 454	11 307	1 168 761	1 183 922
· à vue	7 408				7 408		7 408	21 395
· à terme	415 779	82 453	621 732	30 082	1 150 046	11 307	1 161 353	1 162 527
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 800 091</b>	<b>82 453</b>	<b>621 732</b>	<b>30 082</b>	<b>2 534 358</b>	<b>11 539</b>	<b>2 545 897</b>	<b>2 420 065</b>

### 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	1 083 326	1 023 842
Agriculteurs	152 451	151 093
Autres professionnels	146 632	144 507
Clientèle financière	41 673	21 290
Entreprises	1 009 179	948 353
Collectivités publiques	11 242	24 831
Autres agents économiques	89 855	92 077
<b>Total en principal</b>	<b>2 534 358</b>	<b>2 405 993</b>
Dettes rattachées	11 539	14 072
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 545 897</b>	<b>2 420 065</b>

## NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	800				800		800	1 510
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	135 290	440 500	16 290	20 000	612 080	1 789	613 869	537 435
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>136 090</b>	<b>440 500</b>	<b>16 290</b>	<b>20 000</b>	<b>612 880</b>	<b>1 789</b>	<b>614 669</b>	<b>538 945</b>

## NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	15	17
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	43 902	44 355
Versements restant à effectuer sur titres	7 975	6 359
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>51 892</b>	<b>50 731</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 836	14 893
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 003	1 298
Produits constatés d'avance	47 376	50 419
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	4 974	5 393
Autres charges à payer	63 042	59 968
Autres comptes de régularisation	3 625	6 502
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>129 858</b>	<b>138 473</b>
<b>TOTAL</b>	<b>181 750</b>	<b>189 204</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	166			25		141
Provisions pour autres engagements sociaux	796	68				864
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 272	799		398		2 673
Provisions pour litiges fiscaux	627		347	39		241
Provisions pour autres litiges	203		32	45		126
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	113 894	13 481		13 694		113 681
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (2)	17 260	818				18 078
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	17 771	5 028	767	7 533		14 499
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	9 317	2 798			-1	12 114
Autres provisions (5)	13 332	3 672	3 458	15		13 531
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>175 638</b>	<b>26 664</b>	<b>4 604</b>	<b>21 749</b>	<b>-1</b>	<b>175 948</b>

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Elles comprennent les provisions collectives Bâle II pour 36.143 K€ et les provisions sectorielles pour 77.538 K€.

(2) Comprend notamment les impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Dont provisions pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 11.339 K€, et provision pour péréquation dans le cadre du projet "NICE" pour 452 K€.

## NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	453 218	250 021
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	573 381	553 675
Ancienneté de plus de 10 ans	602 682	687 641
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 629 281</b>	<b>1 491 337</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>371 174</b>	<b>397 634</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 000 455</b>	<b>1 888 971</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	17 480	22 188
Comptes épargne-logement	99 343	117 610
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>116 823</b>	<b>139 798</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 906	191
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 446	1 974
Ancienneté de plus de 10 ans	6 762	7 152
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>12 114</b>	<b>9 317</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12 114</b>	<b>9 317</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	9 317	2 797		12 114
Comptes épargne-logement :				0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>9 317</b>	<b>2 797</b>	<b>0</b>	<b>12 114</b>

La variation de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,**  
**REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

**Variations de la dette actuarielle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	21 937	21 575
Coût des services rendus sur l'exercice	1 486	1 294
Coût financier	673	622
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	26	-19
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 293	-1 661
(Gains) / pertes actuariels	3 348	126
<b>DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>26 177</b>	<b>21 937</b>

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	1 486	1 294
Coût financier	673	622
Rendement attendu des actifs	-652	-600
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	4	
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 511</b>	<b>1 316</b>

**Variations de juste valeur des actifs des régimes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	21 649	20 944
Ecart d'ouverture		2
Rendement attendu des actifs	653	598
Gains / (pertes) actuariels	-97	-2
Cotisations payées par l'employeur	1 541	1 787
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	26	
Indemnités de cessation d'activité		-19
Prestations payées par le fonds	-1 293	-1 661
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>22 479</b>	<b>21 649</b>

## Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Composition des actifs</b>		
- % d'obligations	83,1%	86,1%
- % d'actions	9,5%	7,9%
- % autres actifs	7,4%	6,0%

## Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N-1</b>	<b>-166</b>	<b>-441</b>
Ecart d'ouverture		-188
Cotisations payées par l'employeur	1 541	1 787
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 516	-1 324
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-141</b>	<b>-166</b>

**Rendement des actifs des régimes : 2.45%**

**Hypothèses actuarielles utilisées : 1.45%**

## NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2014				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2013 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
<b>Dettes subordonnées à terme</b>			30 000		30 000	11	30 011	30 011
Euro			30 000		30 000	11	30 011	30 011
Dollar								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>								
Euro								
Dollar								
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>								
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	0	0	30 000	0	30 000	11	30 011	30 011

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.358 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 1.626 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	100 074	527 241	220 400	142 443		979	61 532	1 052 669
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012								
Variation de capital		40 546	13 515				-7 661	46 400
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2012							-53 871	-53 871
Report à nouveau débiteur				-190				-190
Résultat de l'exercice 2013							63 171	63 171
Autres variations						-2		-2
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	100 074	567 787	233 915	142 253	0	977	63 171	1 108 177
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013								
Variation de capital		41 687	13 896					55 583
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2013							-63 171	-63 171
Report à nouveau débiteur				190				190
Résultat de l'exercice 2014							63 730	63 730
Autres variations						-342		-342
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	100 074	609 474	247 811	142 443	0	635	63 730	1 164 167

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142.443 milliers d'euros de primes d'émission

(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation.

## NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 164 167	1 108 177
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	30 011	30 011
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	1 194 178	1 138 188

## NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	42 080	42 066	85 963	85 942
Devises	22 137	22 137	42 620	42 620
Euros	19 943	19 929	43 343	43 322
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	42 080	42 066	85 963	85 942



## NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	2 875 337	405 639	3 280 976	3 562 957
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	2 875 337	405 639	3 280 976	3 562 957
Swaps de taux d'intérêt	2 875 337	405 639	3 280 976	3 562 957
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>	1 232	241 328	242 560	216 651
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>	1 232	241 328	242 560	216 651
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	616	2 500	3 116	84 961
Vendus	616	2 500	3 116	3 872
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		118 164	118 164	63 909
Vendus		118 164	118 164	63 909
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>2 876 569</b>	<b>646 967</b>	<b>3 523 536</b>	<b>3 779 608</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	236 328			236 328					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 095 777	1 000 046	1 185 153	1 095 777	1 000 046	1 185 153			
Caps, Floors, Collars		10 000	2 464		10 000	2 464			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
<b>Sous total</b>	<b>1 332 105</b>	<b>1 010 046</b>	<b>1 187 617</b>	<b>1 332 105</b>	<b>1 010 046</b>	<b>1 187 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	84 146			84 146					
<b>Sous total</b>	<b>84 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 251</b>	<b>1 010 046</b>	<b>1 187 617</b>	<b>1 416 251</b>	<b>1 010 046</b>	<b>1 187 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	127 817			127 817					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 033 470	1 497 048	1 032 439	1 033 470	1 497 048	1 032 439			
Caps, Floors, Collars		90 525	6 050		90 525	6 050			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
<b>Sous total</b>	<b>1 161 287</b>	<b>1 587 573</b>	<b>1 038 489</b>	<b>1 161 287</b>	<b>1 587 573</b>	<b>1 038 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	171 905			171 905					
<b>Sous total</b>	<b>171 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>171 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 192</b>	<b>1 587 573</b>	<b>1 038 489</b>	<b>1 333 192</b>	<b>1 587 573</b>	<b>1 038 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		84 146		171 905
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-90 342	3 280 976	-45 725	3 562 958
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		12 464	33	96 575
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-90 342</b>	<b>3 377 586</b>	<b>-45 692</b>	<b>3 831 438</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		84 146		171 905
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>84 146</b>	<b>0</b>	<b>171 905</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-90 342</b>	<b>3 461 732</b>	<b>-45 692</b>	<b>4 003 343</b>

## 21.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		48 157	2 827 180	405 639
Contrats assimilés				

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'y a eu aucun transfert de portefeuille sur l'exercice.

## NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	39 309	5 951	45 260	34 105	6 694	40 799
Risques sur les autres contreparties	12 389	2 032	14 421	9 295	2 497	11 792
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>51 698</b>	<b>7 983</b>	<b>59 681</b>	<b>43 400</b>	<b>9 191</b>	<b>52 591</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	51 698	7 983	59 681	43 400	9 191	52 591
- dérivés actions et sur indices						
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>51 698</b>	<b>7 983</b>	<b>59 681</b>	<b>43 400</b>	<b>9 191</b>	<b>52 591</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation						
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>51 698</b>	<b>7 983</b>	<b>59 681</b>	<b>43 400</b>	<b>9 191</b>	<b>52 591</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

## **NOTE 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES**

### **GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>765 400</b>	<b>996 944</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	21 119	124 828
. Engagements en faveur de la clientèle	744 281	872 116
Ouverture de crédits confirmés	444 802	554 079
- Ouverture de crédits documentaires	1 767	2 395
- Autres ouvertures de crédits confirmés	443 035	551 684
Autres engagements en faveur de la clientèle	299 479	318 037
<b>Engagements de garantie</b>	<b>751 075</b>	<b>535 749</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	560 877	344 975
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	560 877	344 975
. Engagements d'ordre de la clientèle	190 198	190 774
Cautions immobilières	13 197	19 195
Autres garanties d'ordre de la clientèle	177 001	171 579
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 600</b>	<b>2 087</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	1 600	2 087
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>152</b>	<b>130 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle		130 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 480 464</b>	<b>2 457 327</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	406 341	353 300
. Engagements reçus de la clientèle	2 074 123	2 104 027
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	277 945	271 796
Autres garanties reçues	1 796 178	1 832 231
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 600</b>	<b>2 087</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 600	2 087

(1) Dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 560.877 K€.

### **NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 2.373.567 milliers d'euros de créances de garanties dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.066.785 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1.304.558 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.823.874 milliers d'euros en 2013.
- 0 millier d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 102.292 milliers d'euros en 2013.
- 268.974 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 302.368 milliers d'euros en 2013.
- 208.825 milliers d'euros de créances dans le cadre du FCT Evergreen, contre 211.504 milliers d'euros en 2013.
- 591.210 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 626.748 milliers d'euros en 2013.

#### **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## NOTE 25 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 076	4 958
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 194	21 096
Sur opérations avec la clientèle	294 841	305 733
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 546	7 033
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 444	1 422
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>333 101</b>	<b>340 242</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 908	-4 733
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	-106 022	-102 491
Sur opérations avec la clientèle	-39 587	-42 149
Charge nette sur opérations de macro-couverture (2)	-45 410	-42 422
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-5 872	-5 121
Autres intérêts et charges assimilées	-55	-116
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-200 854</b>	<b>-197 032</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>132 247</b>	<b>143 210</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

- (1) Dont 8,5 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'avances contre 1 million d'euros en 2013
- (2) Dont 5,5 millions d'euros de soultes de résiliation de swaps de macro couverture contre 0 million d'euros en 2013.

## NOTE 26 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	633	2 377
Livret développement durable		
Titres d'investissement	3 913	4 656
Opérations diverses sur titres	2 444	1 422
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>6 990</b>	<b>8 455</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	13 623	4 296
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	415	112
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>14 038</b>	<b>4 408</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>21 028</b>	<b>12 863</b>

- (1) Dont 11,1 millions d'euros de dividendes SAS Rue La Boétie perçus sur 2014.

## NOTE 27 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	470	-136	334	721	-115	606
Sur opérations internes au crédit agricole	26 212	-17 170	9 042	32 505	-14 661	17 844
Sur opérations avec la clientèle	33 611	-882	32 729	36 353	-872	35 481
Sur opérations sur titres		-4	-4			
Sur opérations de change	95		95	108		108
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan				1		1
Sur prestations de services financiers (1)	71 881	-6 802	65 079	72 653	-6 156	66 497
Provision pour risques sur commissions	496	-693	-197	553	-603	-50
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>132 765</b>	<b>-25 687</b>	<b>107 078</b>	<b>142 894</b>	<b>-22 407</b>	<b>120 487</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 16.088 milliers d'euros

## NOTE 28 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	258	290
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-633	-277
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>-375</b>	<b>13</b>

## NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-34	-283
Reprises de dépréciations	278	811
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>244</b>	<b>528</b>
Plus-values de cession réalisées	5 035	2 558
Moins-values de cession réalisées	0	-379
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>5 035</b>	<b>2 179</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>5 279</b>	<b>2 707</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>5 279</b>	<b>2 707</b>

### **NOTE 30 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Produits divers	3 359	4 061
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	115	351
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>3 474</b>	<b>4 412</b>
Charges diverses	-469	-321
Quote part des opérations faites en commun	-1 143	-1 050
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 612</b>	<b>-1 371</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 862</b>	<b>3 041</b>

### **NOTE 31 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	52 577	51 182
Charges sociales :	24 426	24 747
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 992	7 046
Intéressement et participation	8 657	8 329
Impôts et taxes sur rémunérations	10 325	10 110
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>95 985</b>	<b>94 368</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 922	-5 205
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>90 063</b>	<b>89 163</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	6 439	7 525
Services extérieurs et autres frais administratifs	52 135	51 208
<b>Total des charges administratives</b>	<b>58 574</b>	<b>58 733</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 083	-894
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>57 491</b>	<b>57 839</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>147 554</b>	<b>147 002</b>

#### **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Au titre de l'exercice écoulé et de l'exercice 2013, un montant de 3.448 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant acquis au titre de l'exercice 2013, à savoir 1.370 milliers d'euros, a été intégralement utilisé dans le cadre de la réallocation des effectifs relatif au projet nouvel élan (30 personnes), du renforcement de la formation et de l'innovation (pôle mer).

Le montant des crédits restant à employer est de 2.078 milliers d'euros au 31 décembre 2014 qui sera utilisé en 2015.



## Effectif moyen

### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	284	257
Non cadres	1 053	1 068
<b>TOTAL</b>	<b>1 337</b>	<b>1 325</b>

### Rémunération des dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'€urc</i>
Avantages à court terme	2 958
Avantages postérieurs à l'emploi	1 065
Avantages à long terme	19

## NOTE 32 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>72 857</b>	<b>88 705</b>
Dépréciations de créances douteuses	53 753	54 728
Autres provisions et dépréciations	19 104	33 977
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>-65 375</b>	<b>-58 265</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-42 981	-52 084
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-22 394	-6 181
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>7 482</b>	<b>30 440</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	558	982
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	6 804	10 101
Décote sur prêts restructurés	15	91
Récupérations sur créances amorties	-652	-984
Autres pertes	767	340
Autres produits		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>14 974</b>	<b>40 970</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6.005 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 799 milliers d'euros

(2) Dont 767 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 300 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 6.005 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

### **NOTE 33 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	1 686	1 482
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 686	1 482
<b>Reprises de dépréciations</b>	1 731	23 679
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 731	23 679
<b>Dotations ou reprise nette aux dépréciations</b>	45	22 197
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	45	22 197
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	11	2 412
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	11	2 412
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	2	20 964
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	20 964
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	-62	-22 174
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-62	-22 174
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-17	23
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	170	20
Moins-values de cessions	-78	-248
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	92	-228
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>75</b>	<b>-205</b>

### **NOTE 34 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas constaté de charges ni produits exceptionnels sur l'exercice.

### **NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES**

#### **Commentaires :**

A fin décembre 2014, la charge fiscale s'établit à 28,7 millions d'euros, contre 38,6 millions d'euros en 2013. La variation s'explique par la diminution du résultat brut d'exploitation de 14,3 millions d'euros et la non fiscalisation des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 11,1 millions d'euros.

#### **Intégration fiscale :**

Dans le cadre du régime d'imposition fiscale groupe dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôts sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 1.266 milliers d'euros en 2014.

## **NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES**

### **BANCAIRES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur « Banque de proximité » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

## **NOTE 37 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun évènement de ce type.

## **NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>
- Intérêts aux parts	1 324
- Rémunération des CCA	5 733
- Réserve légale	42 505
- Autres réserves	14 168
<b>TOTAL</b>	<b>63 730</b>

## **NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU DES TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

## **NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Société Ernst &amp; Young</b>	<b>%</b>	<b>Ouest Conseils Audit</b>	<b>%</b>
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	68	100%	55	100%
Missions accessoires		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>